



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évolution des négociations conventionnelles des infirmiers libéraux

Question écrite n° 15085

Texte de la question

Mme Michèle Victory attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'évolution des négociations conventionnelles des infirmiers libéraux (IDEL) avec l'assurance maladie. Les trois syndicats représentatifs des 120 000 infirmiers libéraux ont quitté, en juillet 2018, la table des négociations conventionnelles entamées il y a plus d'un an. Ils estiment que les propositions retenues dans le cadre des négociations s'écartent des orientations arrêtées par le conseil de surveillance de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) visant à améliorer l'efficacité du système de santé. La faiblesse de l'enveloppe budgétaire proposée par l'Assurance maladie n'est, en outre, pas en adéquation avec les enjeux liés au virage ambulatoire revendiqué par le Gouvernement. Les travaux autour de la future « loi santé » pourraient constituer l'occasion de renouer le dialogue et de conclure des négociations essentielles, passant par une meilleure reconnaissance des rôles et compétences des infirmiers libéraux. C'est pourquoi, elle lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures concrètes à l'occasion de la future « loi santé » et conclure les négociations avec les syndicats représentatifs des infirmiers et infirmières libéraux.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Victory](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15085

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11326

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)